

PRÉFACE

Raymond Mauny, un précurseur de la lexicographie du français en Afrique

Au milieu des années 1970, j'avais l'habitude de déjeuner une fois par semaine avec l'historien africaniste Yves Person dans un petit restaurant chinois près de la Sorbonne. Raymond Mauny (1912-1994) se joignait parfois à nous. L'un était spécialiste de Samory (qui fut au XIX^e siècle l'opposant le plus acharné à la colonisation française en Afrique de l'Ouest), l'autre d'archéologie africaine. Tous deux avaient passé de longues années en Afrique et collaboraient au Centre de recherches africaines de la rue Malher, à Paris.

J'écoutais Mauny me parler de ses fouilles, de ses découvertes, de ses projets de recherches après sa retraite, à Chinon, où il continuerait de fouiller. J'ignorais qu'il s'était intéressé au français parlé en Afrique. J'ignorais aussi qu'il avait au départ une formation de juriste. Il était pour moi historien, même s'il m'avait étonné, un jour, en me suggérant une étymologie probable, sur laquelle je reviendrai, du mot *toubab* qui, en bambara, en wolof et en quelques autres langues de l'Ouest, africain désigne l'Européen.

Ce n'est qu'au début des années 1980 que j'ai découvert par hasard l'existence de ce *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, publié en 1952 à Dakar et que j'avais trouvé dans la

bibliothèque de l'Ifan¹. Sa réédition met aujourd'hui à la disposition du public un texte précurseur de la lexicographie du français africain, ou du français d'Afrique, ou du français en Afrique : nous verrons plus loin les questions que posent ces différentes appellations.

Mais commençons par présenter brièvement l'auteur de ce *Glossaire*.

Un juriste devenu historien en passant par la lexicologie

Jeune doctorant en droit, Raymond Mauny arrive à Dakar en 1937, à l'âge de vingt-cinq ans, pour travailler dans les services du gouverneur général. Il sera nommé administrateur civil en 1942. Dans la capitale sénégalaise, il rencontre Théodore Monod, qui dirige alors l'Ifan, et soutient sa thèse de droit en 1947, après une interruption de quatre ans due à la guerre.

Désormais docteur, le juriste change alors de voie, sans doute sous l'influence de Monod. Il s'intéresse en effet à l'histoire de l'Afrique. Dès 1938, il a publié un article consacré à l'histoire du Cap-Vert². Ayant demandé à être détaché de l'administration, il entre à l'Ifan en 1949, comme assistant. C'est là qu'il va mener ses travaux, essentiellement consacrés au Moyen Âge africain, qui donneront lieu à différentes publications : *Gravures, peintures et inscriptions rupestres de l'Ouest africain* (1954), *Les Navigations médiévales sur les côtes sabariennes antérieures à la découverte portugaise* (1960), un *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Âge d'après les sources écrites, la*

1. Institut français d'Afrique noire, devenu depuis l'indépendance, sans changer de sigle, l'Institut fondamental d'Afrique noire.

2. P. Laforgue, R. Mauny, « Contribution à l'histoire du Cap-Vert », *Bulletin du Comité d'études de l'AOF*, 1938.

tradition et l'archéologie (1961) et, enfin, *Les Siècles obscurs de l'Afrique noire: histoire et archéologie* (1971).

À une époque où l'histoire africaine est un peu dédaignée, il publie en 1957 dans *Notes africaines*, la revue de l'Ifan, une belle synthèse, « État des connaissances sur la préhistoire et l'archéologie de la Haute-Volta », dans laquelle il dresse un bilan des fouilles (Banfora, Bobo-Dioulasso, Kawara, Gaoua, Douna...) et des projets. Au cours des années 1950, il dirige la section préhistoire-protohistoire de l'Ifan, prépare une thèse d'État en histoire, qu'il soutiendra en 1958 (*Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Âge*), publie de nombreux articles et ouvrages.

En 1962, vingt-cinq ans après avoir débarqué sur le port de Dakar comme adjoint des services civils, il est nommé professeur d'histoire de l'Afrique précoloniale des origines à 1600 à la Sorbonne, où il crée avec Georges Balandier le Centre de recherches africaines, qu'il animera jusqu'à sa retraite, en 1977.

Ayant débuté comme juriste, Mauny était donc devenu un historien, et non des moindres. Mais c'est au tout début de sa carrière, juste après un petit guide de l'île de Gorée, qu'il avait publié ce glossaire devenu introuvable. Dès l'introduction, il esquissait une approche que, de façon anachronique, nous pourrions dire « écolinguistique » puisque, à l'époque, cet adjectif n'avait pas de sens. « Le fait, écrivait-il, pour des gens de France, de vivre sous un climat, avec une faune et une flore, des populations, des modes de vie très différents de ceux de l'Europe, a amené au cours des trois siècles de présence française sur ces rivages (l'«établissement» du Sénégal date de 1639 et nos marins fréquentaient le pays depuis plus d'un siècle déjà), la création de tout

un vocabulaire adapté aux circonstances de ce nouvel environnement¹. »

Selon lui, c'était donc l'environnement qui avait modifié le lexique qu'il entreprenait de décrire. Ce point de vue était intéressant, même s'il ne faisait pas mention des locuteurs africains, ne citant comme acteurs du changement linguistique que « des gens de France ». Certains avant lui s'étaient penchés sur le français des tirailleurs sénégalais², mais le point de vue de Mauny était différent. D'après lui, des Français venus en Afrique de l'Ouest avec leur langue l'avaient acclimatée à un environnement différent.

Arrêtons-nous un instant sur ce verbe *s'acclimater*, « s'adapter au climat ». On distingue, en écologie, deux processus différents, l'*acclimatement* et l'*acclimatation*. Il y a « acclimatement » lorsqu'une espèce végétale ou animale déplacée survit, par exemple lorsqu'une plante exotique rapportée par un touriste et mise en pot dans un pays du Nord garde ses feuilles, ou lorsqu'un animal venu d'ailleurs survit dans son nouvel environnement. L'« acclimatation » désigne quant à elle un processus plus complet : non seulement l'espèce déplacée survit, mais en outre elle *se reproduit*.

Il en va de même pour les langues lorsqu'elles se répandent sur de vastes territoires, la *reproduction* des espèces correspondant ici à la *transmission* des langues, de génération en génération. Lorsque, à l'époque coloniale, les Pays-Bas s'installent dans l'actuelle Indonésie, leur langue, le néerlandais, sera la langue officielle

1. R. Mauny, *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, Ifan, Dakar, 1952, p. 7 ; p. 21 du présent volume.

2. Par exemple : Anonyme, *Le français tel que le parlent les tirailleurs sénégalais*, Paris, Imprimerie militaire universelle, 1916.

des *Indes néerlandaises*. Mais, après l'indépendance, le malais devient la langue de la jeune république et aujourd'hui seules de très vieilles personnes y parlent encore le néerlandais. En revanche, l'espagnol s'est transmis de génération en génération en Amérique latine, comme le portugais au Brésil, l'anglais ou le français au Canada. Nous avons là des exemples d'acclimation linguistique, alors que le néerlandais n'a connu en Indonésie qu'un processus d'acclimatement.

C'est donc un français « acclimaté » que Raymond Mauny entreprenait de décrire, précisant qu'il ne traitait pas de ce qu'on appelait alors le « petit nègre » (citant des formes comme *connaître manière, gagner, trop*), mais de la langue qu'employaient « entre eux en Afrique occidentale française les Européens et l'élite africaine ». Il ne voulait décrire « ni un patois, comme le “cagayous” algérien, ni un langage créole déformant plus ou moins le parler de la métropole, comme le français des Antilles¹ ».

Bien sûr, son vocabulaire peut surprendre : aucun linguiste ne s'exprimerait aujourd'hui en ces termes (« patois », « créole déformant... »). Mais, si Mauny n'était pas linguiste, son travail reste un témoignage important sur le français local qui était en train de prendre forme, de s'acclimater. Un travail, répétons-le, précurseur. En effet, dans sa bibliographie, riche de soixante-deux titres, récits de voyages (H. Barth, L. Binger, R. Caillié, chevalier Damon, O. Dapper, A. Guillemain, Léon l'Africain, M. Park, A. Raffenel, G. Smith, etc.), ouvrages historiques (É. Bouët-Willaumez, abbé Damenet, etc.) ou encore traités de botanique ou de géographie, ne se trouvait pas un seul livre entièrement consacré au français parlé dans cette partie du monde.

1. Voir p. 21.

Nombre des quelque six cents mots du glossaire de Raymond Mauny ne sont plus utilisés aujourd'hui. Lui-même notait en gras ceux qui étaient déjà hors d'usage à l'époque où il écrivait. Il en va ainsi d'*acros* (« toile de lin »), daté de 1692, de *cadi* (« serge bleu-noire »), daté de 1728, d'*habitant* (« métis du Sénégal »), daté de 1853, de *langue* (« interprète »), daté de 1637, etc. Les uns n'apparaissent que dans l'une de ses sources, constituant sans doute des hapax, les autres dans plusieurs sources. L'ensemble du corpus, nous donnant l'image d'une langue en mouvement, pourrait être le point de départ d'un travail sur l'histoire du français d'Afrique.

Mauny signalait les mots venus de l'arabe (*alcati*, *almadie*, *almamy*, *bidane*, *marabout*, *médina*, *samaras*, *talibé*, etc.), du tupi (*avocat*, *maringouin*...), du mandingue (*balafon*, *banco*, *daba*, *fonio*, *abana*, *macou*, *manian*, *mouso*, *niama-niama*, *sanio*, etc.), du wolof (*benfala*, *bentanier*, *béref*, *bougnoul*, *cram-cram*, *gamou*, *karité*, *rônier*, *tata*...), du peul (*bowal*, *niébé*...), du portugais (*argamasse*, *fétiche*, *palabre*...) ou de l'anglais (*boy*, *mangrove*...). Il discutait parfois d'étymologies controversées (par exemple *toubab*, qui n'a pas de rapport avec *toubib*, « médecin », mais viendrait plutôt de *thawwab*, « marchand d'habit ») ou suggérait des origines complexes (comme celles de *tabaski*, fête commémorant le sacrifice d'Abraham, qui, par l'intermédiaire du wolof et du berbère, viendrait du latin *pasqua* ou de l'hébreu *pézsakh*). Il enregistrait également des formations alors isolées, mais qui ont continué à produire de nouveaux mots. Ainsi *borom-faux col*, « Africain habillé à l'européenne d'une manière trop affectée » (*borom* signifie en wolof « propriétaire, patron »), que l'on retrouvera dans le titre d'un film de Sembene Ousmane, *Borom Sarret*

(le charretier, « patron de la charrette »). Il insistait également sur les sens locaux de mots utilisés en France d'une autre façon (*basse* et *haute saison*, *chou palmiste*...). Bref, il donnait une sorte de photographie de l'état de la langue française en Afrique de l'Ouest au début des années 1950.

Surtout, Mauny notait que ce vocabulaire était en constante évolution, que les abréviations (*phaco*, *cyno*, *hippo*, *palu*...) lui donnaient un air d'argot, que le « politiquement correct » (encore un anachronisme, l'expression n'existait pas à l'époque) avait par exemple remplacé, parallèlement au passage de l'*Empire français* à l'*Union française*, *colonie* par *oultre-mer*. En somme, il était à l'écoute de l'évolution linguistique.

Tout cela formait sans doute la première description du français d'Afrique, ainsi que quelques échos de ce qu'on appelait à l'époque le *petit nègre*. Citons l'article que Mauny consacrait à cette expression, définition dans laquelle un lecteur moderne verra sans doute ce que nous appellerions aujourd'hui une langue véhiculaire, ou l'émergence d'une langue véhiculaire: « Langage simplifié employé pour parler aux Noirs ne connaissant que des rudiments de français, ou entre Noirs, non lettrés, de diverses langues se servant du français pour se comprendre¹ ».

Mauny, bien sûr, ne traitait que d'emprunts lexicaux et ne prenait pas en compte la syntaxe, mais il était à l'écoute du changement, de l'évolution. Dans une émission consacrée au français parlé au Sénégal², diffusée le 1^{er} juin 1974 et à laquelle il participait, un petit reportage évoquait quelques exemples sénégalais: *tablier* (« marchand de rue »), *essencerie* (« station-service »),

1. R. Mauny, *op. cit.*, p. 55; p. 86 du présent volume.

2. On en trouvera des extraits sur le site de l'INA.

dibiterie (« vendeur de viande grillée¹ »), *descendre* (« quitter le travail »), *écritoire* (« stylo »). Mauny présentait ces emprunts comme « un enrichissement incontestable » pour la langue et soulignait que peu de ces mots étaient passés dans le français hexagonal. Ce dernier point est intéressant car il soulignait le fossé en train de se creuser entre les formes hexagonales et africaines de français.

Certains pensent que les choses ont, depuis, en partie changé. Isabelle Anzorgue, par exemple, a consacré un article à l'influence des langues africaines et des Français d'Afrique (soulignons qu'elle utilise ici le pluriel) sur le parler de lycéens de la région parisienne². Elle cite quelques mots (*toubab*, *bled*, *blédard*, *hallouf*, *kiffer*, *chouffer*...) passés dans le parler de ces jeunes banlieusards, mais il faut noter qu'ils sont en très petit nombre et qu'ils sont tous empruntés à l'arabe, y compris, nous l'avons vu, *toubab*, certes passé par le bambara et le wolof, mais d'origine arabe. Il semble peu probable que les lycéens observés par Isabelle Anzorgue puissent comprendre des locuteurs du français populaire des capitales africaines, ce qui est tout autre chose que l'utilisation de quelques mots d'emprunt.

Mauny semble avoir eu raison : c'était bien un lexique spécifique et autonome qui était en train de se mettre en place. Mais ni dans ce glossaire, ni dans le reportage sur le français parlé au Sénégal, ni dans l'article d'Isabelle Anzorgue n'était fait allusion aux diverses

1. *Dibiterie* ne figure pas dans son glossaire, ce qui semble indiquer que le terme est apparu entre 1952 et 1974 ; encore une fois, nous avons là le point de départ d'une possible étude historique.

2. Isabelle Anzorgue, « Du bledos au toubab, de l'influence des langues africaines et des français d'Afrique dans le parler urbain de jeunes lycéens de Vitry-sur-Seine », *Le Français en Afrique*, n° 21, 2001.

restructurations du français en Afrique, dont nous allons voir l'importance.

L'« après-Mauny » : la constitution d'un domaine d'études¹

En 1974 paraissait dans le *Bulletin du groupe de recherche sur les africanismes* un article de Jean Schmidt² sur les « sénégalismes ». « Africanismes » dans le titre de la revue, « sénégalismes » dans celui de l'article, un vocabulaire semblait se mettre en place, et l'on aurait pu s'attendre à d'autres études sur les *congolismes*, les *gabonismes*, les *nigérismes*, etc. Ce mode de dérivation n'était pas très élégant ; on imaginait mal parler de *malianismes* ou de *zairismes* (et nous verrons que c'est une autre expression qui s'imposa).

L'année suivante, en 1975, étaient publiés deux ouvrages portant sur des thèmes comparables, un *Dictionnaire du français de Côte d'Ivoire*, de Laurent Duponchel, d'une part, et d'autre part un *Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey*, de Suzanne Lafage. « Français de Côte d'Ivoire », « particularités du français » : on avait l'impression qu'un domaine d'études perçait et cherchait en même temps à se nommer, hésitant sur son appellation (« français *de* Côte d'Ivoire », « français *au* Togo »).

Parallèlement, l'Aupelf³ avait lancé un projet, l'Inventaire des particularités du français en Afrique (Ifa),

1. Je reprends ici, en le développant, un passage de mon ouvrage *Histoire du français en Afrique*, Paris, Écriture, 2010.

2. J. Schmidt, « Les sénégalismes », *Bulletin du groupe de recherche sur les africanismes*, n° 8, Celta, Lubumbashi, 1974.

3. Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, aujourd'hui Agence universitaire de la francophonie (AUF).

sous la coordination de Danièle Racelle-Latin, qui chapeautait différentes équipes au Bénin, en Centrafrique, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Rwanda, au Sénégal, au Tchad et au Zaïre. En 1978 sortait dans ce cadre un *Premier inventaire des innovations lexicales du français parlé au Tchad*, de Jean-Pierre Caprile, puis, en mars 1979, étaient présentés à Dakar¹ un *Dictionnaire des particularités du français au Niger*, réalisé sous la direction d'Amboise Queffélec, et des *Particularités lexicales du français du Sénégal* (Jacques Blondé, Pierre Dumont, Dominique Gontier), suivis la même année de *Particularités du français au Zaïre* de Sully Faïk. Enfin, en 1982, A. Queffélec et F. Jouannet publiaient leur *Inventaire des particularités lexicales du français au Mali*.

Inventaire, dictionnaire, particularités, innovations, les titres fluctuaient ; *particularités* ou *particularités lexicales*, on semblait aussi hésiter sur l'ampleur du travail (la phonologie, la syntaxe, ou seulement le lexique?). Quel était donc le sujet de ces différentes études? Dans sa préface à l'ouvrage de Blondé, Dumont et Gontier, Léopold Senghor avait pris ses distances avec leur titre (*français du Sénégal*), affirmant préférer parler de français *au* Sénégal. Il y avait là plus qu'une nuance. Senghor faisait en quelque sorte de la résistance contre l'idée de français spécifique à certains pays africains : il n'y avait pas pour lui *des* français d'Afrique, mais *un* français en Afrique, ou *le* français en Afrique. Ce débat larvé sera cependant momentanément tranché : après des publications par fascicules², l'ensemble de ces travaux débouchera en 1983 sur un *Inventaire des particularités*

1. Lors de la 4^e Table ronde organisée par l'Aupelf après Abidjan (1974), Lomé (1975) et Kinshasa (1976).

2. Les lettres A-B en 1980, C-F en 1981 et G-O en 1982.

lexicales du français en Afrique noire, dont le titre semblait témoigner d'une « victoire » de Senghor.

Parallèlement, le 15 septembre 1978, dans le cadre d'un accord de coopération entre l'Ile (Institut de linguistique appliquée d'Abidjan) et l'ILF (Institut de la langue française, CNRS) était créé l'Observatoire du français contemporain en Afrique, lequel lançait en 1980 son « bulletin ». La revue, qui s'intitule aujourd'hui *Le Français en Afrique*, organe du Réseau des observatoires du français contemporain en Afrique, a publié vingt-cinq numéros entre 1980 et 2010 et constitue une intéressante source documentaire¹. En 1980, dans le premier numéro de ce qui s'appelait alors le *Bulletin de l'observatoire du français contemporain en Afrique noire*, Suzanne Lafage signait un article sur le français en Côte d'Ivoire, parlant à ce propos de « sabir ». Pascal Kokora en signait un autre sur ce qu'il appelait un « pidgin français de Côte d'Ivoire », tandis que Jean-Louis Hattiger traitait pour sa part du « français populaire d'Abidjan ». Ici encore, les points de vue variaient. Si un domaine d'étude prenait forme et visibilité, un certain nombre de points fondamentaux restaient flous. S'agissait-il de la description d'un français ou de plusieurs formes régionales? était-ce le français d'Afrique ou le français en Afrique? devait-on le considérer comme un pidgin, un sabir ou une forme populaire? Toutes ces questions restaient sans réponse concernant les origines de cet ensemble de descriptions.

L'inventaire de l'Ifa, fondé sur différentes études régionales, signalait bien sûr les pays dans lesquels étaient employées les formes relevées. Ces études régionales allaient se multiplier au cours des années suivantes. On peut en suivre les progrès dans les sommaires du

1. L'ensemble des numéros est désormais en ligne : <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/>

Français en Afrique: le français en Haute-Volta (S. Lafage, n° 6, 1986), le français au Zaïre (A. Edema, n° 8, 1990), le français au Togo (I. Anzorgue, n° 12, 1998), le français au Gabon (K. Boucher, S. Lafage, n° 14, 2000), la syntaxe du français parlé au Nord-Cameroun (E. Biloa, n° 15, 2001), le français en Côte d'Ivoire (n° 16-17, 2003), le français parlé en Guinée (Y. Simard, n° 19, 2004), etc.

Dans cet ensemble, il convient de souligner deux faits qui témoignent d'une évolution des points de vue. D'une part, un article de la coordinatrice du projet Ifa, Danièle Racelle-Latin, « Du français d'Afrique au français en francophonie: quelques questions d'aménagement lexicographique¹ ». Faisant allusion à de nouvelles recherches sur « le français en francophonie », au modèle typologique élaboré au Québec par Claude Poirier et à un projet de « banque de données lexicographique pan-francophone », elle affirmait d'abord sa préférence pour une « banque de données interfrancophone » et, surtout, soulignait la nécessité de « prendre en compte le niveau national (correspondant aux champs “français de Belgique”, “français du Sénégal”, “français de Tunisie”, etc.), le niveau régional (regroupant en les interclassant les traits linguistiques communs à plusieurs pays d'un point de vue pertinent sur le plan géolinguistique ou sociolinguistique), le niveau transnational ». Français *de* (Belgique, Tunisie, Côte d'Ivoire...) ou *du* (Sénégal, Togo, Congo...): on semblait désormais pencher vers la multiplication, l'éclatement, contrairement à ce qu'avait prôné Léopold Senghor.

D'autre part, dans le numéro 16-17 (2002) portant sur le « lexique français de Côte d'Ivoire », Suzanne Lafage proposait entre parenthèses un sous-titre, « appropriation et créativité », qui suggérait un élargissement du

1. *Le Français en Afrique*, n° 12, 1988.

point de vue dans ces descriptions. On était lentement passé de la collecte de données à une réflexion sur la fonction de ces formes, d'une approche lexicographique à une approche sociolinguistique.

Vers une multiplication des français?

Pour revenir à Raymond Mauny, il apparaît donc que son travail précurseur se trouve à l'origine d'un important courant lexicographique, ayant donné lieu à de nombreuses publications. Il permet en outre d'ouvrir une réflexion sur une question fondamentale concernant l'avenir de la langue française. Ce français d'Afrique dont Mauny inaugurerait la description pourrait en effet continuer d'évoluer. Ses formes locales (français du Sénégal, du Gabon, du Mali, du Congo, etc.) ont bien sûr des traits communs, mais aussi des traits spécifiques qui les différencient et laissent à penser qu'elles pourraient donner naissance à une nouvelle génération de langues romanes. Car l'*acclimatation*, au sens où nous l'avons définie, s'accompagne le plus souvent de modifications formelles importantes. Le portugais du Brésil, par exemple, ou l'espagnol d'Argentine, constituent aujourd'hui des variantes de leurs origines ibériques, entre lesquelles existent parfois des difficultés de compréhension. Si l'acclimatation du français en Afrique se poursuivait, nous pourrions donc, de la même façon, voir naître à terme des langues nouvelles, fruits de cette acclimatation (que nous pourrions nommer le sénégalais, le gabonais, le malien, le congolais, etc.), qui seraient au français ce que l'italien, l'espagnol, le portugais, etc., sont aujourd'hui au latin.

Les différences entre ces formes et le français de France ne seraient d'ailleurs pas uniquement lexicales: lorsqu'on voit, par exemple, les expressions *faire la*

grève ou *faire la sieste* remplacées par *grèver* ou *siester*, on peut s'attendre à une multiplication de verbes du premier groupe. C'est dire que nous irions vers l'apparition de différents français, comme il y a différents portugais ou différents anglais. Les linguistes anglophones en sont d'ailleurs conscients. À partir des années 1980, de nombreuses revues sont apparues autour de ce thème : *World Englishes*, *English World-Wide*, *English Today*, *Asian Englishes*, etc. Nous pourrions ajouter que les formes locales de l'anglais sont nommées, ce qui est une façon de reconnaître leur existence : *hinglish* en Inde, *manglish* en Malaisie, *singlish* à Singapour, *spanglish* en Californie, etc. Et l'on ne voit pas pourquoi le même phénomène ne se produirait pas dans le domaine francophone.

Les « expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain » relevés par Mauny, le français des différents pays africains décrit par ses successeurs, pourraient donc dans l'avenir donner naissance à des langues nouvelles. Vue de l'esprit? Peut-être, mais nous savons que les langues changent sans cesse, et dans des directions qui ne sont pas toujours prévisibles.

Louis-Jean CALVET